
**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2021-16

Préfecture de la Haute-Savoie
SGOD / Pôle accueil courrier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

28 DEC. 2021

ARRIVEE
5

Séance du : 8 décembre 2021

Nombre de membre du comité de direction : 19

Nombre de membre présenté ou représenté : 10

Président de séance : Monsieur ANTOINE

Secrétaire de séance : Madame BUSSAT

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (2) Messieurs, ANTOINE et AEBISCHER.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (2) Monsieur DE VIRY et Madame LOYAU.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (6) Madame BUSSAT et Messieurs DANNECKER, VINCI, MOUCHET, TANOUS, TOUTAIN.

Nombre de membres présents des socio professionnels sans pouvoir de vote : (2) Messieurs ROCAULT et BARONNET.

Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : (6) Mme INCANDELA Carole Directrice, Mme RAMPON Christel Responsable service accueil/qualité, Mme RAMAULLY Sandra Responsable service communication, Mme AVICE Cindy Référente taxe de séjour, M LAURENT Jean-Marie Responsable service commercial et M CAVALIER Benjamin Assistant RH.

OBJET : Conditions d'utilisation et d'attribution des véhicules de service et de fonction

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service et de fonction et de leur attribution,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que cette délibération doit être annuelle,

Considérant que l'OT des Monts de Genève, possède 2 véhicules, il est nécessaire de définir les conditions d'utilisation et d'attribution des véhicules de service et de fonction.

Les conditions d'utilisation et attribution du **véhicule de service** sont les suivants :

- Il peut être utilisé par l'ensemble des collaborateurs pour les besoins de leur service, pendant les heures et jours de travail.
- Il a pour objet une utilisation professionnelle uniquement.
- Il est laissé à l'OT des Monts de Genève en dehors des périodes de travail.
- Le périmètre de circulation est celui du territoire Français et Suisse.
- Chaque collaborateur devra se munir de son ordre de mission individuel lors du déplacement.
- Les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien du véhicule seront prises en charge par l'OT des Monts de Genève.

Les conditions d'utilisation et attribution du **véhicule de fonction** sont les suivants :

Emploi qui permet l'attribution du véhicule de fonction :

- Responsable Commercial, compte tenu de son statut et les contraintes de son poste.

Les conditions d'utilisation d'un véhicule de fonction :

- Outre l'utilisation pour les besoins professionnels, le véhicule est, en partie, affecté à l'usage privatif du collaborateur.
- Le collaborateur devra se munir de son ordre de mission individuel lors de ses déplacements.
- Cette autorisation est annuelle soit jusqu'au 31 décembre 2022 ; il conviendra d'en délibérer tous les ans.
- Les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien du véhicule prises en charge par l'OT des Monts de Genève.
- Le calcul de l'avantage en nature retenu et valorisé sur le salaire du collaborateur sus-mentionné est l'évaluation forfaitaire annuelle de 9% du coût d'achat TTC du véhicule. Il prend en compte le prix d'achat du véhicule, l'entretien, le carburant et l'assurance.
- La Directrice attribuera, par arrêté, le véhicule au collaborateur concerné.

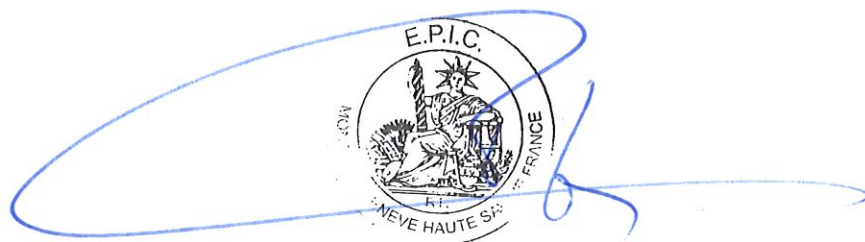
Au vu de cet exposé le Comité de direction,

DECIDE à l'unanimité de fixer les conditions d'utilisation et d'attribution des véhicules de service et de fonction et les attributions telles que proposées par le Président,
DONNE pouvoir à l'unanimité à la Directrice pour prendre toutes les décisions, accomplir toutes les formalités et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.
Le 08 Décembre 2021
affiché ou notifié le 08 Décembre 2021

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

Le président
Monsieur ANTOINE



Préfecture de la Haute-Savoie
S3CD / Pôle accueil courrier

28 DEC. 2021

ARRIVEE
5